

---

## **7.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1348, RANG DE LA RIVIÈRE NORD**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété située au 1348, rang de la Rivière Nord;

CONSIDÉRANT que la demanderesse souhaite installer une piscine hors terre en cour avant latérale;

CONSIDÉRANT les aménagements du terrain, de l'installation septique et la présence de la bande riveraine;

CONSIDÉRANT que la marge de recul avant dans cette zone est de 8 mètres et qu'elle sera amplement respectée;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder la dérogation ne causera aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu :

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de dérogation mineure pour l'installation d'une piscine hors terre en cour avant latérale.

## 5. Demande de dérogation mineure – 1348 rang de la Rivière Nord

La demanderesse désire installer une piscine hors-terre en cour avant-latérale. La présence des aménagements du terrain, de l'installation septique et de la bande riveraine restreint les endroits possibles pour l'installation. La marge de recul avant dans cette zone est de 8 mètres et la piscine respecterait amplement cette norme.





**04-03-2024 5. Demande de dérogation mineure – 1348 rang de la Rivière Nord**

CONSIDÉRANT que la demanderesse souhaite installer une piscine hors-terre en cour avant latérale.

CONSIDÉRANT les aménagements du terrain, de l'installation septique et la présence de la bande riveraine.

CONSIDÉRANT que la marge de recul avant dans cette zone est de 8 mètres et qu'elle sera amplement respectée.

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder la dérogation ne causera aucun préjudice au voisinage.

Sur proposition de Cody Stoutenburg, appuyée par Mario Ravenelle, il est unanimement résolu de recommander au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure pour l'installation d'une piscine hors-terre en cour avant latérale.